

**Arrêté temporaire n°328-2025-VAU
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

ROUTE DU COTEAU ROUSSILLON

Le Maire de Valence-en-Poitou,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-11,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU Arrêté N°114-2020-VAL en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame CHEMINET Marie-Claude, Maire délégué de la commune déléguée de VAUX,

VU la demande en date du 16/07/2025 émise par Entreprise demeurant 42 Avenue du Maréchal de Turenne 94290 VILLENEUVE LE ROI représentée par Monsieur Oualid HAMZAOUI aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages de télécommunications création de conduites entre un appui aérien et une chambre télécom rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 24/07/2025 au 22/08/2025 ROUTE DU COTEAU ROUSSILLON

Arrête

Article 1

À compter du 24/07/2025 et jusqu'au 22/08/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent ROUTE DU COUTEAU ROUSSILLON :

- Le stationnement des véhicules légers et poids lourds est interdit. et le dépassement..

Cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de police et véhicules de secours.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, Entreprise. CT FIBRE

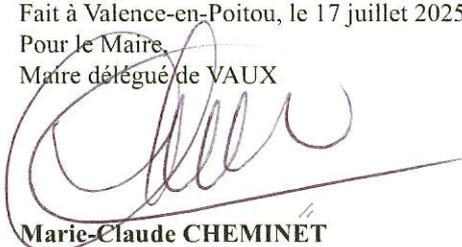
Article 3

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



Fait à Valence-en-Poitou, le 17 juillet 2025

Pour le Maire,
Maire délégué de VAUX


Marie-Claude CHEMINET

DIFFUSION:

- Responsable des Services Techniques
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Service d'Incendie et de Secours de Valence-en-Poitou
- Entreprise CT FIBRE

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.